

LES FINANCES

LE PROGRAMME DE CRÉATION D'EMPLOIS—DÉPÔT DE LA MÉTHODE DE RÉPARTITION DES CRÉDITS

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le 28 octobre le député de York-Sud (M. Lewis) avait posé une question au ministre des Finances (M. Benson) au sujet de la méthode de calcul utilisée pour la répartition entre les provinces des fonds du programme au montant de \$160 millions, visant la création d'emplois. J'aimerais déposer en anglais et en français des exemplaires des exposés qui en énoncent le principe.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

BAIE DE FUNDY—LES FORCES MARÉMOTRICES

Question n° 1640—**M. Coates:**

1. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ou l'un de ses fonctionnaires, a-t-il tenu depuis juillet 1971 des réunions avec les premiers ministres de Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, ou leurs représentants, relativement à la portée du réexamen du rapport de 1969 du Bureau des études marémotrices de Fundy et, dans l'affirmative a) quand ces réunions ont-elles eu lieu et b) qui y assistait?

2. Les trois gouvernements concernés ont-ils conclu une entente sur la portée dudit réexamen et dans l'affirmative a) quand et b) en quoi consiste cette entente?

3. a) Comment s'appellent ceux qui procéderont à ce réexamen, b) quels sont leurs postes respectifs et c) avaient-ils participé à l'examen initial du rapport?

4. Si une entente a été conclue relativement à la portée du réexamen du rapport, le réexamen a-t-il commencé ou si une telle entente n'a pas été conclue, les intéressés se réuniront-ils pour en discuter et, dans l'affirmative, quand?

M. Allen B. Sulatycky (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): 1. Aucune réunion n'a été tenue entre le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ou l'un des fonctionnaires du gouvernement fédéral, et les premiers ministres ou les fonctionnaires du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse pour discuter de la teneur d'un réexamen proposé du rapport de 1969 du Bureau des études marémotrices de l'Atlantique.

2 et 3. Aucune entente n'a encore été conclue sur les attributions d'un bureau de réexamen. Un projet d'attributions a été proposé par le gouvernement fédéral le 7 avril 1971. Les premiers ministres du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse ont écrit récemment au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, lui exposant leurs propositions particulières pour la formation d'un bureau de réexamen du rapport sur l'énergie marémotrice, et présentant quelques suggestions relativement aux membres de ce bureau; la totalité des membres n'a cependant pas encore été choisie.

4. On prévoit que le bureau de réexamen proposé se réunira à une date très rapprochée, dès que tous les membres auront été nommés.

[M. l'Orateur.]

MINISTÈRE DES FINANCES—LES PRÉVISIONS ÉCONOMIQUES

Question n° 1664—**M. Salzman:**

1. Combien de fonctionnaires détenant un diplôme d'économiste s'occupent couramment de prévision économique au ministère des Finances?

2. Quels sont leur niveau de classement et leur échelle de traitement?

3. Combien d'experts-conseils et autres contractuels le ministère des Finances a-t-il utilisés pour s'occuper de prévision économique au cours de l'année financière 1970-1971?

4. Quel est le nom de ces experts-conseils et quel a été leur rémunération au cours de l'année financière 1970-1971?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): 1, 2, 3 et 4. Pour répondre à cette question, on peut définir la prévision économique comme étant la projection de la situation générale de l'économie. Au ministère des Finances, cette fonction incombe au premier chef à la Division de l'analyse économique et 16 agents y consacrent au moins une partie de leur temps. De ce groupe, six fonctionnaires s'occupent couramment à plein temps de prévision économique aux niveaux de classement et aux échelles de traitement indiqués ci-après. Aucun expert-conseil ni contractuel n'a été engagé à cette fin au cours de l'année financière 1970-1971.

Classification	Nombre	Échelle de traitement
Économiste-statisticien 1	4	\$ 6,960—\$14,192
Économiste-statisticien 2	1	15,236— 20,557
Économiste-statisticien 4	1	23,220— 25,785

LE RAPPORT RELATIF À L'AGRICULTURE

Question n° 1848—**M. Yewchuk:**

1. De 1968 à 1970 inclusivement, combien de cultivateurs ont quitté la ferme?

2. Combien de ces cultivateurs reçoivent actuellement, a) des prestations d'assurance-chômage, b) des prestations d'assistance sociale?

3. Les cultivateurs ont-ils participé à la compilation du rapport de l'équipe de travail de l'agriculture et, dans la négative, pour quelles raisons?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Certains ministères m'informent comme suit: 1. Renseignement non disponible.

2 a) et b) Renseignement non disponible.

3. Les cultivateurs et les groupements de cultivateurs ont été consultés régulièrement par les membres de la Commission de planification de l'agriculture canadienne et ont assisté en grand nombre (plus de 50 p. 100 des délégués) au Congrès canadien de l'agriculture qui a été convoqué par la Commission susmentionnée juste avant la rédaction de son rapport final.

LE PERSONNEL DU CONSEIL PRIVÉ

Question N° 1902—**M. MacDonald (Egmont):**

Combien y a-t-il, actuellement, d'employés au bureau du Conseil privé et combien d'entre eux ont été engagés à l'issue d'un concours régulier de la Fonction publique tenu pour pourvoir les postes vacants en question?

M. Barnett J. Danson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Au total, 238 personnes sont employées par le Bureau du Conseil privé. Les nominations sont faites selon les dispositions de la loi sur l'emploi dans la Fonction publique. Les dirigeants sont choisis par la Com-